

Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Stationnement

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le service public délégué du stationnement comprend les éléments suivants :

- stationnement payant sur voirie,
- parcs de stationnement : Mairie, Cusenier, Saint-Paul, Marché,
- fourrière automobile et parc Allende.

La Société Via-Stationnement, établissement de Besançon, filiale de KEOLIS (anciennement Via-GTI), est titulaire du contrat de délégation de gestion en date du 17 décembre 1996 pour l'exploitation du stationnement sur voirie, des parcs de stationnement (Mairie, Cusenier et Saint-Paul), de la fourrière automobile et du parc Allende, l'investissement initial étant assuré par la Ville. Par ailleurs, cette société exploite le parc Marché et en octobre 2000, le parc de stationnement du Petit Chamars est entré en fonctionnement.

Le délégataire agit donc dans le cadre d'un contrat de gérance qui prend fin au 31 décembre 2002. Il est rémunéré pour partie sur une base forfaitaire (remboursement des charges d'exploitation) et pour une part en fonction des recettes des parcs et de la qualité d'entretien des horodateurs de surface. Une procédure d'appel d'offres est engagée pour l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2003.

I - Analyse de l'activité du service délégué

A - Fréquentation

a - Parcs de stationnement :

1 - Mairie (600 places)

Le parc a réalisé 265 879 entrées contre 262 058 entrées en 2000 soit une hausse de 1,5 %. Le nombre des abonnements est en hausse de 6,2 % (360 en 2001 contre 339 en 2000).

2 - Cusenier (140 places)

La fréquentation de ce parc poursuit sa progression avec 286 339 entrées contre 256 677 entrées en 2000, soit une augmentation de 11,6 %. Toutefois, à partir de novembre 2001, 26 places ont été supprimées (travaux sur le parking Marché).

3 - Saint-Paul (260 places)

Ce parc a réalisé 163 299 entrées en 2001 contre 136 285 entrées en 2000, soit une progression de 19,8 %. Ce parc a bénéficié de clients supplémentaires en janvier 2001 (suite aux inondations) et en octobre 2001 (fermeture de Chamars pendant 10 jours).

4 - Marché (678 places en 2000)

Le nombre d'entrées de ce parc de stationnement a diminué de 15,4 % : 196 807 entrées en 2001 contre 232 632 en 2000. Les travaux, commencés en novembre 2000, ont entraîné la suppression d'un nombre important d'abonnements : 347 abonnés en 2001 contre 426 en 2000 (- 18,5 %), ces places d'abonnés étant dans l'emprise des travaux. On note toutefois que cette diminution de fréquentation a été en partie compensée par une augmentation des recettes horaires.

5 - Petit Chamars (80 places)

Dernier parc de stationnement à avoir vu le jour (octobre 2000), il enregistre une fréquentation de 74 305 entrées.

b - Fourrière :

En 2001, on note un accroissement de 17,5 % du nombre de mises en fourrière (2 897 voitures contre 2 465 en 2000).

B - Faits marquants en 2001**a - Les moyens humains de l'entreprise :**

- création d'un nouveau poste de responsable marketing en juillet 2001.

- maintien des effectifs à 21 employés :

- . un directeur d'établissement,
- . 6 agents à la fourrière,
- . 4 agents au stationnement payant sur voirie,
- . 6 agents aux parkings,
- . 4 agents polyvalents de nuit.

b - Les évolutions du matériel :

- équipement nouveau du parking Marché en décembre 2001

- adaptation de tous les matériels pour le passage à l'Euro.

c - Marketing / communication :

- réalisation d'une enquête qualité au parking Mairie,

- création d'un dépliant «Besançon Stationnement 2002» : plaquette d'information sur les tarifs et les conditions de stationnement au centre-ville de Besançon,

- nouvelle tenue vestimentaire pour le personnel Via-Stationnement.

II - Analyse du compte d'exploitation du stationnement**A - Parcs de stationnement***Résultat global d'exploitation :*

Hors amortissement et frais financiers liés à l'investissement, le résultat d'exploitation global des parcs de stationnement est de **5 571,9 KF (849,4 K€)**, soit une diminution de 1 % par rapport à 2000 (5 625,7 KF, soit 857,6 K€). Si les résultats des parcs Saint-Paul et Cusenier continuent de croître régulièrement (respectivement + 43,7 % et + 11,2 %), le résultat du parc Mairie est en régression (- 6,6 %) tout comme celui du parc Marché (- 38,7 %) dont les possibilités de stationnement ont été limitées du fait des travaux.

Recettes :

Globalement, les recettes ont augmenté de 3,9 %, passant de 8 924,9 KF (1 360,6 K€) à 9 270,8 KF (1 413,3 K€).

Recettes 2001 : Saint-Paul (+ 36,6 %), Cusenier (+ 8,8 %), Mairie (+ 6,4 %) et Marché (- 26,2 % du fait des travaux en cours). Le parc du Petit Chamars termine son premier exercice complet.

Charges :

Les charges globales ont également progressé, passant de 3 299 KF (502,9 K€) en 2000 à 3 699 KF (563,9 K€), soit une augmentation de 12,1 %.

1. *charges de personnel :* ce poste ne concerne que les parcs Mairie et Marché. La forte progression enregistrée (+ 21,3 %, soit 344,9 KF ou 52,6 K€) s'applique essentiellement au parc Mairie (+ 29,3 %, soit + 312,7 KF ou 47,6 K€), l'augmentation de ces charges sur le parc Marché s'élevant à 32 KF (4,8 K€), soit + 5,8 %.

2. *autres charges externes :* ce poste est en progression de 38,3 KF (5,8 K€), soit + 2,2 %, l'essentiel de cette augmentation concernant le parc Petit Chamars (+ 72 KF soit 10,9 K€) qui n'avait fonctionné qu'un trimestre en 2000.

La part des charges de personnel sur le total des charges est ainsi passée pour les parcs de stationnement de 47,9 % à 52,2 % (et de 52,8 % à 59,4 % pour le parc Mairie).

A noter que, à *périmètre égal* (hors parc Petit Chamars qui n'a fonctionné qu'un trimestre en 2000) :

- les recettes globales seraient en régression de 1,5 % et les charges globales augmenteraient de 10 %,

- le solde global des parcs de stationnement serait de 5 057 KF (770,9 K€) soit une diminution de 8,3 % sur 2000 (5 515,7 KF, soit 840,9 K€).

B - Stationnement payant sur voirie

Les recettes sont inférieures de 1,9 % à celles de 2000. Etablies à 8 732 KF (1 331 K€), elles sont inférieures de 4,7 % aux prévisions.

Les charges s'élèvent à 1 384 KF (211 K€) et sont en augmentation de 4,2 % par rapport à 2000. Les charges externes diminuent de 63,4 KF (9,6 K€) pendant que les charges de personnel augmentent de 106,8 KF (16,2 K€). Sur ce secteur, la part des charges de personnel sur les charges totales passe de 42,8 % à 50,4 %.

L'activité dégage un résultat d'exploitation positif de 7 347,7 KF (1 120,1 K€) soit une baisse de 2,9 % par rapport à 2000.

C - Fourrière à véhicules - Parc Allende

Pour le poste Fourrière, on note un accroissement de 10 % des recettes (138 KF soit 21 K€) et de 4,8 % des charges (92,6 KF soit 14,1 K€) par rapport à 2000. La part des charges de personnel est en augmentation de 214,2 KF (32,6 K€) soit + 21,5 %, les autres charges diminuant de 124 KF (18,9 K€), soit - 20 %.

Le Parc Allende, gratuit, est partiellement financé par les commerçants du secteur : 257,5 KF (39,2 K€) ; cette recette a diminué de 20 KF (3 K€) soit - 7,3 %. Les charges progressent de 11,8 % (59,7 KF soit 9,1 K€), avec une augmentation des charges de personnel de 41,5 % (139,3 KF, soit 21,2 K€), les autres charges diminuant de 45,3 % (78,6 KF, soit 12 K€).

Globalement pour ces deux postes, l'augmentation des recettes en 2001 est de l'ordre de 7 % : 1 765,2 KF (269,1 K€) contre 1 647,2 KF (251,1 K€) en 2000.

Les charges globales ont augmenté de 6,3 % par rapport à 2000.

Le résultat global d'activité demeure déficitaire et s'aggrave : déficit de 810 KF (123,5 K€) en 2001, en augmentation de 4,4 % sur 2000 (déficit de 776 KF, soit - 118,3 K€).

D - Comptes consolidés de l'exploitation (hors investissements)

Pour les différentes activités du service délégué, les éléments sont les suivants à fin 2001 :

	2001		2000		1999	
	KF	K€	KF	K€	KF	K€
Produits totaux	19 768	3 014	19 470	2 968	19 312	2 944
Charges totales	7 658	1 167	7 051	1 075	6 601	1 006
Résultats	12 109	1 847	12 419	1 893	12 711	1 938

Sur l'exercice 2001, le résultat global pour la Ville est en diminution de 2,5 % : 12 109 KF (1 846 K€) pour 12 419 KF (1 893 K€) en 2000. Il y avait déjà eu une diminution de 1,3 % de 2000 par rapport à 1999.

Avec toutefois des disparités selon les postes, les recettes progressent de 1,5 % sur 2000 et les charges de 8,6 %. La baisse sur la plupart des postes des charges externes (globalement - 7,1 % soit - 227,5 KF soit 34,7 K€) n'a pas permis de compenser le coût du passage aux 35 heures, les charges de personnel augmentant de 23,5 % soit + 805,3 KF, soit 122,7 K€.

III - Analyse des comptes du délégataire

Il s'agit des éléments financiers s'appliquant au gestionnaire lui-même :

- les charges d'exploitation de l'activité déléguée sont remboursées par la Ville qui encaisse les recettes,

- le délégataire ne supporte aucune charge d'investissement,

- la rémunération forfaitaire apparaît en produits pour 661 KF (100,8 K€).

Bilan financier et régularisation des avances versées*1 - Recettes budgétaires au compte administratif 2001*

	Prévisionnelles		Réalisées		Ecart	
	en KF	en K€	en KF	en K€	en KF	en K€
Stationnement payant sur voirie	9 160	1 396	8 732	1 331	- 428	- 65
Fourrière	1 200	183	1 508	230	308	47
Parc Allende	270	41	258	39	- 12	- 2
Parcs Mairie, Cusenier, Saint-Paul, Marché, Petit Chamars	7 816	1 191	9 271	1 413	1 455	222
BILAN 2001	18 446	2 811	19 769	3 013	1 323	201

2 - Charges d'exploitation

Les activités stationnement payant sur voirie et le parking Allende ont un écart négatif budgété/réalisé en 2001. En 2000, les activités fourrière, parcs Mairie et Marché présentaient un écart négatif budgété réalisé.

a) Stationnement payant sur voirie

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	1 451 786,66	221 323,45	1 164 593,67	177 541,16	- 287 193,00	- 43 782,29
Réduction de charges	0,00	0,00	7 254,88	1 106,00	7 254,88	1 106,00
Charges nettes HT	1 451 786,66	221 323,45	1 157 338,78	176 435,17	- 294 447,88	- 44 888,29
Charges nettes TTC	1 736 336,85	264 702,85	1 384 177,18	211 016,45	- 352 159,67	- 53 686,40

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 1 546 000 F TTC (235 686,18 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 1 384 177,18 F TTC (211 016,45 €), la Société Via-Stationnement doit reverser à la Ville la somme de 161 822,84 F TTC (soit 24 669,73 €).

b) Fourrière

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	1 437 015,43	219 071,59	1 703 806,85	259 743,68	266 791,42	40 672,09
Réduction de charges	0,00	0,00	23 640,69	3 604,00	23 640,69	3 604,00
Charges nettes HT	1 437 015,43	219 071,59	1 680 166,16	256 139,68	243 150,73	37 068,09
Charges nettes TTC	1 718 670,45	262 009,62	2 009 478,73	306 343,06	290 808,27	44 333,43

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 1 719 000 F TTC (262 059,86 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 2 009 478,73 F TTC (306 343,06 €), la Ville doit reverser à la Société Via-Stationnement la somme de 290 478,69 F TTC (44 283,20 €).

c) Parc Allende

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	720 007,79	109 764,48	570 114,33	86 913,37	- 149 893,46	- 22 851,11
Réduction de charges	0,00	0,00	4 080,05	622,00	4 080,05	622,00
Charges nettes HT	720 007,79	109 764,48	566 034,28	86 291,37	- 153 973,51	- 23 473,11
Charges nettes TTC	861 129,32	131 278,32	676 977,00	103 204,48	- 184 152,32	- 28 073,84

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 720 000 F HT (109 763,29 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 566 034,28 F HT (86 291,37 €), la Société Via-Stationnement doit reverser à la Ville la somme de 153 965,72 F HT (23 471,92 €).

d) Parc Mairie

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	1 991 021,43	303 529,26	2 327 375,78	354 806,15	336 354,35	51 276,89
Réduction de charges		0,00	51 971,47	7 923,00	51 971,47	7 923,00
Charges nettes HT	1 991 021,43	303 529,26	2 275 404,30	346 883,15	284 382,88	43 353,89
Charges nettes TTC	2 381 261,63	303 529,26	2 721 383,55	414 872,25	340 121,92	51 851,25

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 1 990 999,92 F HT (303 525,98 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 2 275 404,30 F HT (346 883,15 €), la Ville doit reverser à la Société Via-Stationnement la somme de 284 404,38 F HT (43 357,17 €).

e) Parc Cusenier

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	185 002,05	28 203,38	165 177,32	25 181,12	- 19 824,73	- 3 022,26
Réduction de charges	0,00	0,00	1 056,09	161,00	1 056,09	161,00
Charges nettes HT	185 002,05	28 203,38	164 121,23	25 020,12	- 20 880,82	- 3 183,26
Charges nettes TTC	221 262,45	33 731,24	196 288,99	29 924,06	- 24 973,46	- 3 807,18

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 184 999,92 F HT (28 203,06 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 164 121,23 F HT (25 020,12 €), la Société Via-Stationnement doit reverser à la Ville la somme de 20 878,69 F HT (3 182,94 €).

f) Parc Saint-Paul

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	215 002,30	32 776,89	205 516,31	31 330,76	- 9 485,99	- 1 446,13
Réduction de charges		0,00	1 213,52	185,00	1 213,52	185,00
Charges nettes HT	215 002,30	32 776,89	204 302,79	31 145,76	- 10 699,51	- 1 631,13
Charges nettes TTC	257 142,75	39 201,16	244 346,14	37 250,33	- 12 796,61	- 1 950,83

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 214 999,92 F HT (32 776,53 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 204 302,79 F HT (31 145,76 €), la Société Via-Stationnement doit reverser à la Ville la somme de 10 697,13 F HT (1 630,77 €).

g) Parc Marché

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	953 010,28	145 285,48	988 262,52	150 659,65	35 252,24	5 374,17
Réduction de charges	0,00	0,00	5 372,29	819,00	5 372,29	819,00
Charges nettes HT	953 010,28	145 285,48	982 890,23	149 840,65	29 879,96	4 555,17
Charges nettes TTC	1 139 800,29	173 761,43	1 175 536,72	179 209,42	35 736,43	5 447,98

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 952 999,92 F HT (145 283,90 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 982 890,23 F HT (149 840,65 €), la Ville doit reverser à la Société Via-Stationnement la somme de 29 890,31 F HT (4 556,75 €).

h) Parc Petit Chamars

	Budget 2001		Réalisé 2001		Ecart budgété/réalisé	
	en F	en €	en F	en €	en F	en €
Total charges d'exploitation	155 001,72	23 629,86	73 104,70	11 144,74	- 81 897,02	- 12 485,12
Réduction de charges	0,00	0,00	859,30	131,00	859,30	131,00
Charges nettes HT	155 001,72	23 629,86	72 245,40	11 013,74	- 82 756,32	- 12 616,12
Charges nettes TTC	185 382,06	28 261,31	86 405,50	13 172,43	- 98 976,56	- 15 088,88

La Ville a versé à Via-Stationnement des avances à hauteur de 154 999,92 F HT (23 629,59 €). Les charges 2001 s'étant élevées à 72 245,40 F HT (11 013,74 €), la Société Via-Stationnement doit reverser à la Ville la somme de 82 754,52 F HT (12 615,85 €).

Selon les activités concernées, le bilan fait apparaître :

- un excédent que le délégataire doit reverser à la Ville,
- ou un déficit que la Ville doit reverser au délégataire.
- soit un solde de **174 654,48 F (26 625,90 €)** à la charge de la Ville.

Il convient donc que le délégataire (Via-Stationnement) restitue le trop-versé sur les avances consenties par la Ville pour un montant global de **430 118,90 F** (65 571,20 €) :

- . le stationnement payant sur voirie, soit 161 822,84 F TTC (24 669,73 €),
- . le parc Saint-Paul, soit 10 697,13 F HT (1 630,77 €),
- . le parc Cusenier, soit 20 878,69 F HT (3 182,94 €),
- . le parc Petit Chamars, soit 82 754,52 F HT (12 615,85 €),
- . le parc Allende, soit 153 965,72 F HT (23 471,92 €).

En revanche, la Ville doit reverser au gestionnaire un complément par rapport aux avances prévisionnelles pour un montant global de **604 773,38 F** (92 197,17 €) :

- . la Fourrière, soit 290 478,69 F TTC (44 283,19 €),
- . le parc Mairie, soit 284 404,38 F HT (43 357,17 €),
- . le parc Marché, soit 29 890,31 F HT (4 556,75 €).

En conséquence et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur le rapport d'activité 2001,
- autoriser l'ouverture de crédits par décisions modificatives au budget de l'exercice courant :
- **en recettes** afin de percevoir le trop versé par la collectivité :
 - . 161 822,84 F TTC (24 669,73 €) à l'imputation 92.822.758.89068.35000 (pour le stationnement surface),
 - . 10 697,13 F HT (1 630,77 €) à l'imputation 92.822.758.96051.35000 (pour le parking Saint-Paul),
 - . 20 878,69 F HT (3 182,94 €) à l'imputation 92.822.758.96052.35000 (pour le parking Cusenier),
 - . 82 754,52 F HT (12 615,85 €) à l'imputation 92.822.758.1802.35000 (pour le parking Petit Chamars),
 - . 153 965,72 F HT (23 471,92 €) à l'imputation 92.822.758.92027.35000 (pour le parking Allende).

- en dépenses :

Fourrière : 290 478,69 F TTC (44 283,19 €) à l'imputation 92.822.611.35000 par réaffectation des recettes précitées :

- 161 822,84 F TTC (24 669,73 €) de l'imputation 92.822.758.89068.35000,

- 128 655,85 F HT (19 613,46 €) de l'imputation 92.822.758.92027.35000.

Parking Mairie : 284 404,38 F HT (43 357,17 €)

1. par réaffectation des recettes précitées à l'imputation 92.822.611.86020.35000 pour la somme de 139 640,21 F HT (21 288,02 €) :

- 25 309,87 F HT (3 858,46 €) de l'imputation 92.822.758.92027.35000,

- 10 697,13 F HT (1 630,77 €) de l'imputation 92.822.758.96051.35000,

- 20 878,69 F HT (3 182,94 €) de l'imputation 92.822.758.96052.35000,

- 82 754,52 F HT (12 615,85 €) de l'imputation 92.822.758.1802.35000.

2. par le transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget primitif 2002 afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles :

- 144 764,17 F HT (22 069,16 €) à l'imputation 92.822.611.86020.35000.

Parking Marché : 29 890,31 F HT (4 556,75 €) à l'imputation 92.822.611.98007.35000 par le transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget primitif 2002 afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles.

«M. Jean-Claude ROY : Concernant l'activité, nous offrons à Besançon une moyenne de 27 places par 1 000 habitants. Cette moyenne est un peu supérieure à la moyenne nationale qui est, elle, inférieure à 25. Le taux de paiement sur voirie, zone bleue et zone rouge confondues est de 2 h 10 par place et par jour dans la Boucle, ce qui est faible et cette faiblesse avait déjà été montrée par le Cabinet TRANSITEC dans l'étude sur le PDU. La fourrière municipale est assurée par le prestataire et en 2001 nous avons enlevé 2 769 voitures. Ce chiffre est comparable aux autres villes françaises.

Concernant la gestion de l'activité, les recettes ont évolué de manière diverse suivant cette activité. Pour les parkings, le Parking Mairie plafonne mais un diagnostic est en cours pour l'optimiser, notamment la nuit. Du fait des travaux sur le parking Marché, les recettes ont baissé mais les parcs de surface voisins Saint-Paul et Cusenier ont, du coup, fortement progressé, de même que le Petit Chamars. Globalement la progression est positive, ce qui montre une croissance de la demande horaire de courte durée en centre-ville. Celle-ci peut n'être que la contrepartie de l'accroissement conjoncturel de la difficulté à trouver une place sur voirie.

Sur voirie justement, nos recettes stagnent depuis 1998. Il faut y voir deux signes. Premier signe : à Besançon, 373 places sont confiées à la surveillance par agent alors que le ratio d'efficacité nationale se situe entre 200 et 250. Il faut donc y voir là un besoin d'effectifs supplémentaires. Deuxième signe : l'occupation par conséquent est importante sur voirie pour le stationnement de longue durée. Les charges de fonctionnement traduisent des ratios suivants : sur voirie, environ 600 F par place et par an, sur parking construit, hors charges de personnel : c'est 1 071 F HT par place et par an. Ce ratio est très faible, la moyenne nationale étant, elle, plutôt voisine de 1 500 à 1 800 F HT par place et par an pour des parkings en souterrain.

Pour la fourrière municipale, vous avez vu, augmentation des recettes et des charges globales de 7 et de 6,3 % respectivement, mais ce déficit est quand même là et on doit se poser question, dans la future délégation, de l'offre de 24 h sur 24, notamment la nuit pour la restitution.

Je conclurai en disant que le délégataire agit dans le cadre d'une délégation de gérance qui se termine à la fin de l'année, que globalement nos charges d'exploitation aujourd'hui sont faibles, et la faiblesse de l'intéressement du délégataire ne l'incite pas à prendre des initiatives pour optimiser sa prestation, mais il n'en profite pas. Nous avons bien travaillé cette année avec lui, nous avons réalisé une démarche importante pour le passage à l'euro, nous avons fait une enquête qualitative au parking Marché, nous avons sorti un dépliant d'infos «Besançon Stationnement 2002» qui était inédit jusque-là et nous avons doté le personnel Via d'une nouvelle tenue vestimentaire sobre aux couleurs de la société.

Mme Françoise BRANGET : Une question simplement sur la lisibilité des tableaux. C'est une remarque parce qu'on globalise tous les parkings en matière de recettes. Par contre effectivement on reprend les charges pour chaque parking alors on a un peu de mal à faire effectivement le bénéfice dégagé de l'ensemble des parkings. Si je ne me suis pas trompée, mais vous pourrez peut-être me le dire, j'en avais conclu que l'activité stationnement était quand même très lucrative puisqu'on arrivait à dégager un bénéfice de 11 264 000 F sur l'exercice 2001. Je ne me trompe pas ?

M. Jean-Claude ROY : Est-ce que vous avez tenu compte des charges ?

Mme Françoise BRANGET : Des charges, des diminutions, des paiements, des rétributions, d'un échange entre Via-GTI et la Ville qui effectivement de temps en temps verse, et de temps en temps reçoit. Compte tenu de ces différences, j'étais arrivée à la somme totale de 11 MF au bénéfice de la Ville.

M. Jean-Claude ROY : Vous faites référence au bilan financier là ?

Mme Françoise BRANGET : Je fais référence au bilan financier, c'est vrai...

M. Jean-Claude ROY : Attention car là on tient compte de la part du budget prévisionnel et chaque mois on verse au délégataire 1/12^{ème} de ce qu'on lui doit, mais vous avez vu, ça fait l'objet après, de toute une série de régularisations en plus, en moins.

Mme Françoise BRANGET : Tout à fait. Apparemment j'en ai tenu compte.

M. LE MAIRE : Mais il me semble quand même qu'on ne peut pas vous laisser dire que la Ville fait 11 MF de bénéfice.

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas, je peux me tromper.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer quand même une chose, c'est que là-dedans on ne tient pas compte des amortissements à la charge de la Ville.

Mme Françoise BRANGET : Mais il y a peut-être une explication. Je vous dis simplement, c'est dans la lisibilité des tableaux, Marcel POCHARD en parlait tout à l'heure, quand on n'a pas effectivement toutes les données en main, on ne peut pas toujours juger correctement.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, votre demande sera prise en compte, on l'indiquera la prochaine fois mais il n'y a pas 11 MF de bénéfice parce qu'il faut aussi payer les amortissements. Là, c'est le compte rendu de l'activité du délégataire et la Ville, elle, a aussi payé le parking.

M. Jean-Claude ROY : Ce sont des comptes hors investissement, c'est bien noté mais les comptes globaux avaient été présentés en commission et ils le seront à nouveau quand on fera l'analyse complète avant la nouvelle délégation de service public dans un rapport qui vous sera présenté avant la fin de l'année.

Mme Françoise BRANGET : Vous pourrez dire que je suis assez assidue en commission.

M. LE MAIRE : C'est vrai, moi-même je le dis.

Mme Françoise BRANGET : On ne nous présente pas toujours tout par contre.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, vous avez bien compris que la Ville ne faisait pas 11 MF de bénéfice, que ces chiffres-là étaient à rapprocher des amortissements que nous faisons, c'est d'ailleurs noté dans le rapport. Le but de ces rapports, c'est que ce soit clair pour tout le monde. S'il y a des difficultés, on en améliorera la présentation. Les services l'ont noté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.